La mobilité des jeunes

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 15/11/2011

Saisine liée : LA MOBILITÉ DES JEUNES

Pour le CESE, la possibilité de découvrir le monde et de s’enrichir tant sur le plan personnel que culturel à travers une mobilité géographique, nationale ou internationale doit être ouverte à l’ensemble des jeunes. Le CESE a souhaité que l’accent soit mis sur le logement des jeunes, les aides à l’obtention du permis de conduire, la création d’un portail unique d’informations dédié à la mobilité et le développement dès le plus jeune âge d’un apprentissage à la mobilité. En matière de mobilité internationale, au-delà de l’analyse des dispositifs existants, le CESE recommande un effort financier au niveau européen, en faveur des étudiants et des jeunes les plus défavorisés ainsi qu’une reconnaissance de l’expérience acquise au cours de ces mobilités, dont dépend largement leur carrière.

Présentation de l'avis intitulé : "La mobilité des jeunes" par Jean-François BERNARDIN, rapporteur pour la section de l'éducation, de la culture et de la communication.

Avis voté en assemblée plénière du 9 novembre 2011.

Télécharger l'avis

Télécharger la fiche synthétique

© - copyright CESE - Novembre 2026